



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Convention de servitude de passage Ville/GRDF quartier Ma
Campagne**

DE20160321_26	Conseil municipal du 21 mars 2016
Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD	Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016 Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN , Mme PEREZ, M. SARDIN

Etalent absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

**Convention de servitude de passage Ville/GRDF
quartier Ma Campagne**

Espaces Publics
id : 1273

Conseil municipal
21 mars 2016

26

Rapporteure : Véronique DE MAILLARD

Gaz Réseau Distribution France (GRDF) doit procéder à la pose d'un joint isolant sur son réseau gaz, notamment pour la canalisation du poste "Petit Monbron", boulevard de Bigorre.

Les services de GRDF ont donc sollicité l'autorisation de la Ville pour l'installation à demeure d'une canalisation souterraine, ainsi que ses accessoires techniques, dont tout élément sera situé au moins à 1 mètre de la surface naturelle du sol, sur une longueur totale d'environ 3 mètres et une largeur de 2 mètres sur la parcelle cadastrée CN n° 293.

Il vous est proposé :

- d'approuver la convention de servitude de passage à titre gratuit, conclue pour la durée des ouvrages de ces câbles souterrains ou de tout autre ouvrage qui pourrait leur être substitué, et les plans annexés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

21 mars 2016

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint

Pour le Maire,
François ELIE

Adjoint délégué

aux Ressources Humaines

Qualité du service public

Evaluation des politiques publiques

